

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE VENDREDI 6 FÉVRIER 2026 À 8 HEURES.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Sylvie Vignet et Valérie Bélanger, les conseillers, messieurs André Beaulieu et Carl Thériault.

Sont absents : La conseillère, madame Edith Samson et le conseiller, monsieur Richard Lemieux.

Également présentes : La directrice générale, madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, et la greffière par intérim, Me Mathilde Asselin-Van Coppenolle.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**Rés. n°
030-2026**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Valérie Bélanger :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
031-2026**

3. FF SOUCY WB, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

ATTENDU la phase II du processus de sollicitation de vente des actifs de la faillite FF Soucy WB, société en commandite;

ATTENDU que des offres peuvent être déposées d'ici le 9 février 2026 à 10h00;

ATTENDU que ce conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Ville de déposer une telle offre;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal

Numéro de résolution

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil :

- Autorise sa greffière par intérim, M^e Mathilde Asselin-Van Coppenolle, à signer l'offre jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Confirme que les sommes requises pour procéder à une telle acquisition sont disponibles;
- Advenant l'acceptation de l'Offre par le syndic, autorise le trésorier à procéder à l'affectation des sommes requises à partir des surplus non affectés pour réaliser cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière par intérim,

M^e Mathilde Asselin-Van Coppenolle

Le maire,

Mario Bastille